

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

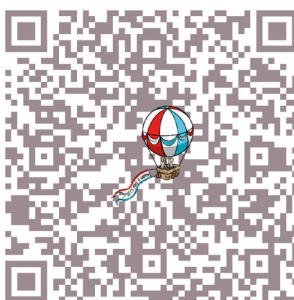
École de musique locale de la commune de Mondercange



**Enseignement musical
Division inférieure**

Année scolaire 2023/2024

Scannt dëse QR-Code a fannt e flott
Wimmelbild a Depliante vun
Instrumenter:



Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024 est le jeudi 1^{er} juin 2023.**
Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de places étant limité pour tous les cours, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux anciens élèves inscrits dans les délais ainsi qu'aux enfants.
- Les cours sont offerts uniquement aux personnes résidant dans la commune de Mondercange
- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 4 (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale. L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire des cours d'instruments.
- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. Tant que l'élève est inscrit aux cours de musique, l'instrument est mis à disposition gratuitement par l'Harmonie Municipale de Mondercange. Dès l'abandon des cours, l'élève s'engage à rendre l'instrument."

3. Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont non remboursables.
- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

COURS COLLECTIFS (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)				
Cours	Conditions d'admission	Jours et horaires de cours	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mercredi 16h15 - 17h15	gratuit	50€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Mardi 14h30 - 16h00 à Reckange		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Mercredi 17h15 - 19h15		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Vendredi 16h30 - 18h30 à Reckange		
Formation musicale accélérée 1	pour adultes et enfants à partir de 12 ans	à déterminer		
Pratique collective vocale: Formation chorale pour enfants et jeunes	Avoir 7 ans au 31.8.- 13 ans. Suivre en parallèle le cursus de formation musicale.	à déterminer		

COURS INDIVIDUELS	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton), cuivres : trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, bass mib/sib, percussion/drumset	suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion
Piano	à partir de la formation musicale 2 et il est obligatoire d'avoir un piano mécanique à la maison

Droits d'inscription (annuels)	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2		75€
Inférieur 3 + 4	75€	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

**Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.
La rentrée scolaire aura lieu le 18 septembre 2023.**

Renseignements:

Harmonie Municipale de Mondercange
Madame LECLERE Sara / E-mail : musekschoul.monnerrech@gmail.com

Chorale Princesse Marie-Astrid / Singing Ladies A.s.b.l.
Madame KLEMAN Josée / Tél : 621 29 45 91 / 55 27 66 / jkleman@pt.lu

École de musique de l'UGDA
Tony Andrich: 22 05 58 - 36 / tony.andrich@ugda.lu

Fiche d'inscription 2023/2024

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **1^{er} juin 2023 au plus tard** à

Commune de Mondercange
B.P. 50 / L-3901 Mondercange
Tél: 55 05 74 1 ; Fax: 57 21 66

par Mail à
Sara Leclere
musekschoul.monneresch@gmail.com

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

Matricule national de l'élève																	
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																
Date et lieu de naissance																	

Le (la) soussigné(e)	
Prénom et nom (parents/tuteurs)	
Téléphone / GSM	E-Mail
Rue et numéro	
Code postal et localité	

désire inscrire mon enfant ☐	désire s'inscrire ☐	ancien élève ☐	nouvel élève ☐
---	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐	Formation musicale 2 ☐
	Formation musicale 3 ☐	Formation musicale 4 ☐
	Formation musicale accélérée 1 ☐	
Formation instrumentale	Instrument :	
Pratique collective vocale	Formation chorale pour enfants et jeunes ☐	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui ☐	Non ☐
---	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**Date limite des inscriptions :
Jeudi, 1^{er} juin 2023**

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.